

Critères d'inclusion COCON en Occitanie

GROUPE 1

☐ **AG $\leq$ 31 SA + 6 jours ou PN $\leq$ 1500 g**

☐ **Pathologie néonatale sévère (quel que soit l'âge gestationnel)**

Respiratoire

☐ Hypoxémie réfractaire

Cardio-vasculaire

☐ Etat de choc cardiogénique, hypovolémique (ventilation invasive et amines >48h)

☐ Cardiopathie congénitale complexe nécessitant une intervention au cours de la première année

☐ Transposition des gros vaisseaux

☐ Canal atrio-ventriculaire

☐ Coarctation

☐ Tétralogie de Fallot

☐ Ventricule unique

☐ Sténose pulmonaire

☐ Autre cardiopathie avec retentissement fonctionnel

Chirurgie majeure répétée et prolongée

☐ Hernie diaphragmatique

☐ Laparoschisis

☐ Omphalocèle

☐ Atrésie de l'œsophage

☐ Syndrome de Pierre Robin

☐ Malformation cérébrale

☐ Entérocolite ulcéro-nécrosante opérée

☐ Autre

Rénale ou urogénitale

☐ IRA organique ayant nécessité une dialyse

Neurologique

☐ Encéphalopathie supposée hypoxo-ischémique ayant une indication d'hypothermie thérapeutique ou avec lésion cérébrale (grade II et III)

☐ Hémorragie intraventriculaire stade III ou IV

☐ Pathologie de la substance blanche

☐ Accident vasculaire cérébral (AVC ; période périnatale)

☐ Microcéphalie inférieure à -2DS

☐ Macrocranie supérieure à +3DS

☐ Convulsions isolées avec traitement à la sortie

☐ Exposition fœtus à l'alcool > 5 SA avec signes cliniques de foetopathie ☐ TSAF (troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale)
☐ Causes infectieuses néonatales dans le 1er mois de vie ☐ État de choc septique (ventilation invasive et amines >48h) ☐ Méningite bactérienne ☐ Méningo-encéphalite virale ☐ Herpès ☐ Varicelle ☐ Autre ☐ Infections congénitales symptomatiques à Cytomégalo virus et autres foetopathies infectieuses (toxoplasmose, zika, rubéole)
☐ Autres ☐ Syndrome transfuseur – transfusé nécessitant traitement par laser ou amniodrainage ☐ Jumeau dont l'un est décédé ou inclus COCON quel que soit le terme ☐ ATCD familiaux de TND sévère au 1er degré ☐ Exposition prénatale au Valproate de Sodium ☐ Ictère néonatal sévère (bilirubine > 400 mmol/L)

GROUPE 2

☐ AG 32-34 SA + 6 jours ou 1500 g < poids de naissance ≤ 2000 g <i>Suspension provisoire des inclusions pour les enfants nés entre 34 et 34+6SA dont le poids de naissance est supérieur à 2000g avec parcours néonatal simple et aucun besoin en soins.</i>
☐ Pathologie modérée néonatale (quel que soit l'AG) Pathologie infectieuse ☐ Méningo-encéphalite à Enterovirus en période néonatale Pathologie neurologique ☐ Encéphalopathie ischémico-anoxique (stade I) ☐ Traumatologie crânienne avec lésion cérébrale ☐ Hypotonie néonatale non expliquée ☐ Malformation cérébrale de pronostic indéterminé
☐ Exposition anténatale aux toxiques (quel que soit l'AG) ☐ Exposition du fœtus à un traitement maternel systémique antinéoplasique ☐ Exposition à 3 substances toxiques licites ou illicites (tabac, drogues, psychotropes, lithium, valproate de sodium, etc.)
☐ Exposition fœtus à l'alcool > 5 SA (quel que soit l'AG) sans signe clinique de foetopathie Exposition à l'alcool, sans signe clinique chez l'enfant (≥ 6 verres/occasion, répétés au moins 4 fois, ≥ 3 verres/jour sur 1 période d'un mois)